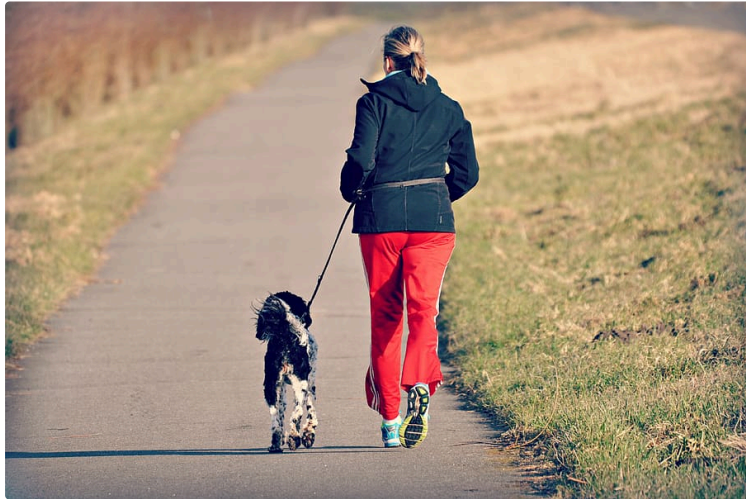


Partez faire votre jogging en toute tranquillité

En préparant votre circuit grâce à des cartes interactives indispensables en raison du confinement



Partez faire votre jogging en toute tranquillité

De nombreuses cartes interactives en ligne permettent aux internautes de repérer les commerces, points de vente alimentaire ou encore le rayon de 1 km à ne pas dépasser selon leur lieu de confinement.

Nous allons nous intéresser à l'une d'entre elles, celle qui va répondre à cette question : "Jusqu'à où puis-je aller depuis mon domicile sans risquer d'écopier d'une amende ?"

Pour vos déplacements brefs, comme la pratique d'une activité sportive, la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile ou les besoins des animaux de compagnie, on applique la règle des trois « 1 » :

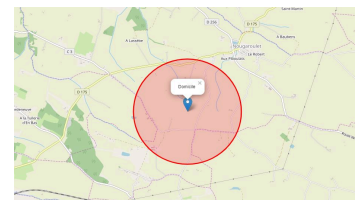
✓ 1 fois par jour

✓ Un rayon maximal d' 1 kilomètre autour du domicile

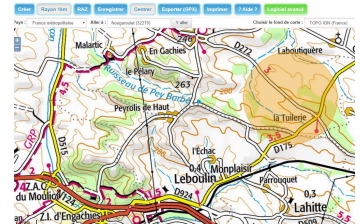
✓ 1 heure maximum

et on va donc pouvoir visualiser son périmètre de sortie en cliquant sur ce lien.

Une carte en ligne vous permet de voir à quoi correspond cet espace. Il vous suffit d'entrer votre adresse et une carte vous indique avec un cercle rouge votre zone limite. Pour éviter toute erreur de géolocalisation, renseignez bien votre code postal. Cette carte pourrait également vous servir de justificatif sur votre position dans la zone autorisée de 1 kilomètre autour de votre domicile.



Vous pouvez également utiliser le logiciel de randonnée VisoRando qui vous affichera très simplement sur une carte topographique IGN au 1:25000 la zone de rayon d'1 km autour de chez vous, dans le cadre du confinement. Il vous suffit d'indiquer votre commune et de pointer votre lieu de résidence, un cercle d'un rayon de 1 km s'affiche alors.



Troisième possibilité : le site internet officiel geoportail.gouv.fr permet d'établir une carte montrant le périmètre d'un kilomètre autour de votre maison. Pour cela, il suffit d'aller sur la page « carte IGN » du site. mais nettement plus complexe à calculer : allez à droite de l'écran dans Outils, puis dans "Mesures" ; cliquez sur "Calculez une isochrone" ; entrez votre adresse ; cliquez sur "isodistance" et mettez 1 km dans le champ correspondant ; allez en bas de la colonne et cliquez sur "Calculer" : la carte s'affiche, vous pouvez zoomer et vous déplacer.